

Le médecin : un homme de main des autorités ?

La Suisse, pays d'immigration fort prisé, doit faire face actuellement à de grands défis. La barque semble à nouveau pleine. Les réfugiés qui nous demandent l'asile ne peuvent pas tous rester ici. Cette affirmation, plutôt discutable quand on pense à ce que les immigrés ont apporté (et apportent encore) à notre pays, est à débattre sur le plan politique. Un autre aspect de la question est la manière d'assurer le retour des immigrés chez eux et il pose ici un problème de déontologie médicale. Les réfugiés qui s'opposent absolument à leur expulsion sont soumis à un renvoi forcé dit «de niveau IV». Pour les empêcher de résister, on les attache sur une chaise roulante, leur enfile un casque muni d'un filet de protection contre les crachats et on les pousse dans l'avion qui va les rapatrier. Dans quelques cas, il est arrivé qu'on leur injecte des sédatifs contre leur gré.

A ce sujet, il faut se souvenir qu'en Suisse l'activité médicale est réglementée. Les limites déontologiques du travail des médecins figurent dans le Code des obligations (CO) et dans la loi sur les professions médicales (LP-Méd). Les principes à respecter en matière d'accompagnement médical de renvois forcés découlent de ces dispositions légales. D'après celles-ci, le médecin doit défendre exclusivement les intérêts du patient (donc implicitement aussi ceux du réfugié). L'Association médicale mondiale (AMM) s'oppose dans ses directives à la possibilité, par exemple, d'administrer des tranquillisants à un détenu, dans le but de faciliter son renvoi. Les directives suisses autorisent l'administration de calmants uniquement en situation d'urgence psychiatrique, autrement dit, dans une situation qui autoriserait le recours à la privation de liberté à des fins d'assistance (PLAFA) pour les personnes souffrant de maladies psychiques. Mais dès qu'une telle mesure est prise, il est nécessaire de placer le détenu – ou le migrant – dans un établissement psychiatrique approprié. Ces principes déontologiques excluent donc clairement un recours à la procédure de renvoi de niveau IV. Cette procédure continue pourtant d'être appliquée dans notre pays.

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga soutient, face à l'association VEMS (Ethique et Médecine Suisse), que notre politique d'asile serait peu crédible si on abandonnait les renvois de niveau IV et, partant, renonçait du même coup à rapatrier certains récalcitrants, en vertu de la maxime «Pas d'expulsion à tout prix», comme l'Allemagne le fait de nos jours. On comprend que, dans



**Solidarité
sans
frontières**

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 1, MARS 2013

WWW.SOSF.CH



**Les photos du présent Bulletin portent sur la
récolte de signatures pour le référendum contre
les durcissements urgents de la loi sur l'asile.**

ces conditions, il soit difficile de trouver des médecins prêts à accompagner les renvois. Demander à un médecin d'agir ainsi contre ses principes déontologiques constitue une atteinte inacceptable portée à son intégrité. Et ce, sur la base d'une argumentation bien fragile : en effet, si on compte sur l'effet dissuasif du renvoi de niveau IV, il faut que les réfugiés puissent craindre un tel renvoi, donc soient informés de sa pratique, avant même de venir demander l'asile en Suisse. Or dissuader ceux qui ont besoin d'aide de s'adresser à nous en leur faisant comprendre qu'ils pourraient se retrouver ligotés et soumis à une médication forcée n'est évidemment pas compatible avec la tradition humanitaire de la Suisse. L'association VEMS se bat contre cette instrumentalisation, qui ne concerne pas seulement les médecins, mais aussi les pilotes et le personnel chargé des renvois. Vous trouverez des informations supplémentaires (en allemand) à l'adresse : www.vems.ch/level-iv.

Flavian Kurth, secrétaire de l'association
Ethique et Médecine Suisse (Verein Ethik und
Medizin Schweiz, VEMS), www.vems.ch

**« Non
le 9 juin ! »**

pages 2-3

Votation: Loi sur l'asile

**Résistance
en Autriche**

page 4

Europe de gauche en bas (25)

**Le débat sur
la surpopulation
étrangère**

pages 5-8

Les initiatives d'ECOPop
et de l'UDC - Dossier

EST-CE VRAIMENT CELA QUE VOUS VOULEZ?

NON le 9 juin !

Le 17 janvier, le référendum contre les durcissements urgents de la loi sur l'asile a abouti avec 63 666 signatures valables. La votation montrera les tendances.

Les forces établies auraient été bel et bien trompées par le référendum actuel en matière d'asile. C'est ce que disent ainsi ou d'une manière semblable les commentaires de bien des médias – en ayant tout à fait raison. En effet, c'est en vain que l'on a cherché les grandes œuvres d'entraide dans le comité référendaire au stade de la récolte des signatures. Ni l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR ni ses organisations affiliées n'y ont prêté l'aide nécessaire. Les membres du PS ont suivi en nombre l'argumentation de leur président Christian Levrat qui voyait dans le référendum une « passe en chandelle » pour l'UDC et qui a même annoncé vouloir activement empêcher son aboutissement. Des jeunes et moins jeunes Verts, des petits partis de la gauche, des syndicats, diverses sections du PS et surtout la base des activistes de l'asile réunie de Buchs SG à Genève ont malgré tout décidé de ne pas écouter les calculs de « realpolitik » et de politique partisane – et ont recueilli en un temps record plus de 75000 signatures. La collecte rapide des signatures nécessaires impliquant l'engagement de nombreuses personnes pour convaincre les passant-e-s dans le froid hivernal des rues et des places publiques est un succès

– indépendamment du résultat de la votation du 9 juin. Cela montre que le mouvement pour l'asile est en vie. Et il n'a guère besoin de la politique institutionnalisée. Pourquoi alors ce référendum divise-t-il autant l'opinion ? La réponse relève du futur.

Davantage qu'une révision

Le débat de politique d'asile tourne en fait autour de trois révisions dont une n'a pas encore du tout été formulée. La numérotation est troublante – comme le déroulement du débat depuis 2009. Nous voterons en juin sur le projet 3 (mesures urgentes). Il est notamment question de la suppression de la procédure aux ambassades, des déserteurs et des centres pour « récalcitrants ». Le projet 1 (ordinaire) est un ramassis de divers durcissements, qui a été voté le 16 décembre 2012 sans retenir beaucoup l'attention (aperçu, voir www.asyl.ch). Au moment de la protestation de juin 1912 devant le Palais fédéral contre les durcissements dans le domaine de l'asile et de la vague d'indignation qui a alors traversé la Suisse, les projets 3 et 1 faisaient encore partie d'un même paquet. En automne 2012, c'est le parlement qui l'a partagé (d'une manière hautement douteuse sous l'angle de l'Etat de droit) en un projet « urgent » qui a déjà été adopté à fin septembre et un projet « ordinaire » qui a suivi à la session d'hiver. Le référendum a cependant été lancé « seulement » contre le premier des deux projets, soit l'« urgent ». En partie, pour protester contre le fait d'avoir sapé les droits de démocratie directe.

Le projet 2 se base sur un rapport de l'ODM à l'attention de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats. Ce « Projet Sommaruga » doit apporter une grande restructuration du domaine de l'asile selon le « modèle hollandais ». L'information sur ce projet est déjà aujourd'hui très vaste. En revanche, son éventuelle entrée en vigueur n'est pas attendue avant au moins deux ans. En tant qu'amateuse de logistique, je comprends qu'en tant personne à la base d'une telle restructuration de cette envergure, on ressent le besoin de la tester préalablement. Cela nous ramène à nouveau au projet 3 et à son art. 112b (« phase de test »). Le cercle se referme. Et c'est exactement ici que se trouve la pomme de discorde.

Qui l'a inventé ?

Les révisions législatives sont en premier lieu des déclarations d'intention. C'est pourquoi, deux questions sont toujours au centre des débats sur des référendums ou des votations : qui a provoqué les changements ? Et quelle est l'intention cachée ? En ce qui concerne la votation à venir, les réponses sont complexes au point qu'elles montrent les divergences existant dans la formation de l'opinion. Il est tout à fait clair que le projet 1 consiste uniquement en des durcissements. Il en est presque de même du projet 3 : la suppression de la procédure aux ambassades, le traitement futur des déserteurs et la mise à l'écart des « récalcitrants » relèvent aussi du « durcissement pur ». Dans le débat en plénum, tous ces points ont ainsi été combattus par les parlementaires de la gauche qui les a qualifiés d'inacceptables. Logique, car ils provenaient encore en partie de l'ancien conseiller fédéral Blocher ou avaient été « inventés » au cours des deux dernières années par l'UDC ou son aile néolibérale PLR.

ANNONCE

WIDERSPRUCH

Beiträge zu
sozialistischer Politik

62

Care, Krise und Geschlecht

Feministische Positionen zur Wirtschaftskrise; Krisenpolitik in Nord und Süd; Staatsfinanzen, Haushaltsökonomie und Geschlechtergerechtigkeit; Haus- und Betreuungsarbeit; Gesundheitsversorgung in Polen; Migration und Prekarität; Care-Syndrom und Sorge für Andere; Gender und Macht im südlichen Afrika

L. Fankhauser, C. Michel, S. Razavi, K. Mader, E. Charkiewicz, M. Amacker, S. Schilliger, U. Knobloch, C. Wichterich, A. Sancar, F. Müller, F. Haug, C. Ehrwein Nihan, G. Notz, R. Schäfer

Diskussion

A. Demirovic: Hegemonialer Neoliberalismus?
T. Soiland: Lacan und Marx
F.O. Wolf: *Das Kapital* neu lesen
S. Kerber-Clasen: Solidarische Ökonomie

Marginalien / Rezensionen

224 Seiten, Fr. 25.– (Abonnement Fr. 40.–)
zu beziehen im Buchhandel oder bei
WIDERSPRUCH, Postfach, 8031 Zürich
Tel./Fax 044 273 03 02
vertrieb@widerspruch.ch www.widerspruch.ch



Cela devient plus diffus lorsqu'on aborde la phase de test. Elle sert à sonder la faisabilité du « Projet Sommaruga ». L'idée officielle suprême de ce projet est d'accélérer les procédures. L'accélération est censée se réaliser grâce à l'exécution des procédures d'asile en trois catégories: (1) une procédure pour les cas Dublin, (2) une procédure ordinaire en 100 jours et (3) une procédure élargie en 360 jours au maximum. Au moins 60% des procédures devraient être liquidées dans les catégories 1 et 2. Elles devront être menées exclusivement par la Confédération. Seul le reste des procédures (catégorie 3) aurait lieu dans les cantons (40% des cas). Pour garantir les procédures des catégories 1 et 2, tous les acteurs importants devront intervenir en un même lieu, le centre fédéral. Il devrait y avoir plusieurs de ces centres, chacun comptant 400 à 500 places. Capacité totale prévue pour la Suisse: environ 6000 places. Et pour garantir une procédure équitable dans l'accélération, il faudra installer une protection juridique efficace. Ainsi en est-il.

Nous connaissons tous les histoires misérables de requérants d'asile qui attendent depuis des années la décision les concernant. Une accélération des procédures serait ainsi la bienvenue. Mais de quelle manière? Les procédures élargies de la catégorie 3 telles que prévues seront exclues de la protection juridique alors qu'il s'agira précisément de la catégorie présentant le plus grand potentiel de décisions positives. Aujourd'hui, des demandes claires de Syrie ou d'Erythrée ne sont souvent simplement pas traitées. Dès lors, pour accélérer le gros des décisions potentiellement positives, il ne faut pas restructurer et tester, mais simplement traiter les cas. Toutefois, la priorité des décisions telle que voulue par l'ODM selon le projet 2 révèle une autre direction: l'idée de cet office est de réserver un traitement accéléré avant tout aux demandes d'asile potentiellement négatives. Le 60 à 80% des cas traités dans les centres fédéraux est ainsi d'emblée considéré comme

des demandes dénuées de toute chance de succès. L'accélération devient le piège que même une protection juridique étendue ne permet pas d'éviter.

En plus, il y a la vision d'horreur de grands centres dans des régions périphériques isolées ayant, de par leur seul éloignement de la vie sociale suisse, le caractère de camps. La planification d'un premier centre en ville de Zurich semble contredire cette inquiétude. Cependant, les idées du directeur bernois de la police Hans-Jürg Käser (PLR) vont dans une autre direction. Il a déclaré dans la « Sonntagszeitung » qu'il faudrait se représenter un futur centre fédéral comme un « complexe militaire désaffecté favorablement situé ». En 2011 déjà, au début du débat autour du modèle hollandais, le président alors en fonction de la Conférence des directeurs de justice et police n'avait pas de problèmes avec la notion de « camps ».

Les avis de la gauche diffèrent donc sur la configuration future en matière d'asile. Là où les uns reprennent espoir et voient un changement de tendance, d'autres craignent la « machine à exécuter ». Il est très important sur ce point de relever qui a lancé le projet 2 et la phase de test: son origine est à « mi-gauche ». Si le « Projet Sommaruga » était un « Projet Widmer-Schlumpf », la gauche serait plus critique et la discussion sur le référendum actuel serait autre. C'est ainsi l'espoir de l'influence future d'une ministre socialiste de la justice qui divise les avis sur le référendum actuel. Avec la peur puérile d'une défaite dans les urnes.

Un NON contre la logique progressive de l'exclusion

Sur quoi votons-nous donc le 9 juin? Sur le projet 3, certainement. Sur la suppression de la procédure aux ambassades et le retrait de la désertion parmi les motifs d'asile. Pourtant, en plus, nous posons également la norme pour le traitement futur de base des requérants d'asile en Suisse. Nous votons sur

INITIATIVE POPULAIRE EN VUE DE L'ÉGALITÉ JURIDIQUE

Dans le dernier Bulletin, nous avons évoqué la nécessité d'une offensive par voie d'initiative populaire contre la logique d'exclusion progressive de la politique suisse. Comme projet faisant suite à la campagne référendaire sur la loi sur l'asile, une telle initiative fait d'autant plus sens que l'exclusion et la discrimination se rencontrent de plus en plus souvent bien au-delà du domaine des migrations même si le domaine de l'asile fait fonction de laboratoire constant sur ce point. C'est pourquoi, Solidarité sans frontières est en train de préparer activement une initiative relevant de l'égalité juridique et de la protection contre la discrimination. Le projet est en bonne voie. (Ca)

une politique d'exécution propre ou « digne de foi » qui, au nom de procédures équitables et accélérées, envoie des réfugiés dans l'isolement et les sépare le plus possible de la population suisse constamment inquiète. Et nous votons sur la politique d'asile entière de l'Europe qui se base systématiquement sur les durcissements. Lampedusa, barques de réfugiés, exclusion, mort. La question du 9 juin est bien la suivante: voulez-vous vraiment que ça continue? Notre réponse est non. (Ca)

RÉSISTANCE EN AUTRICHE

Protestation dans le froid

Cet hiver, l'Autriche a connu et connaît des semaines de protestation de réfugiés contre leur traitement inhumain. Un rapport.

Tout a commencé une nouvelle fois à Traiskirchen, cette localité au sud de Vienne qui, depuis 1956, est le lieu d'embarquement autrichien des réactions des réfugiés. La commune se présente volontiers comme une commune viticole agréable. Pas de mention du centre de premier accueil de l'est ou, comme il est encore appelé, du « camp » sur le site Internet de la petite ville de basse Autriche, ni sur la carte de Google. En novembre dernier, ce camp était, comme souvent dans l'histoire des réfugiés en Autriche, plus que surpeuplé par environ 1500 personnes. Cette situation était une fois encore due au manque de lieux d'hébergement pour les requérants d'asile admis à la procédure d'asile dans toute l'Autriche. Elle a provoqué des protestations non seulement de la commune qui avait convenu avec le ministère de l'intérieur qu'il n'y ait que 400 résidents dans le centre, mais aussi

de certaines ONG qui désapprouvent depuis longtemps le fait que plus de 400 jeunes vivent dans le camp sans bénéficier d'une prise en charge correspondant à leur âge.

Les conséquences du surpeuplement du centre, comme les files d'attente sans fin lors des repas et les tensions accrues entre les requérants d'asile, ont provoqué de premières manifestations de mauvaise humeur de la part de personnes contraintes d'attendre dans ces conditions le résultat de leur procédure d'admission ou leur attribution à un autre centre d'hébergement.

Ambiance de départ

Déjà au début octobre, des réfugiés somaliens avaient campé pendant deux jours devant le Parlement pour protester contre la longueur des procédures et leurs mauvaises conditions d'hébergement. Puis, ils se sont retrouvés

avec des activistes autrichiens et des requérants d'asile en protestation et ont organisé, pour le 24 novembre, une marche de 33 kilomètres de Traiskirchen au centre de Vienne. A la fin de la marche, des tentes ont été installées dans le parc Sigmund Freud, entre la puissante Votivkirche néogothique et plusieurs bâtiments de l'université. En raison des mauvaises conditions météorologiques et de la peur répandue d'être exclus de l'aide étatique, beaucoup de réfugiés sont rentrés au centre pour la nuit. Quelques-uns sont restés.

Les médias ont manifesté dès le début un grand intérêt pour l'action des réfugiés. La radio et la presse écrite ont rapporté les faits avec, au début, presque des élans de sympathie. Toutefois, bientôt, des « activistes allemands », « manifestants professionnels et récupérateurs politiques » ont été repérés comme tirant les ficelles et ont en outre été dénigrés pour ne pas avoir participé au camp de réfugiés.

Les ONG d'aide aux réfugiés s'étaient réunies ces premiers jours de protestation à Salzburg, à 300 kilomètres de là, pour leur « Forum de l'asile » annuel et ont soutenu les revendications des réfugiés pour une amélioration de leurs conditions de vie et pour un accès au marché du travail pendant la procédure. Les revendications des réfugiés ne se limitaient cependant pas à des améliorations inhérentes au système mais visaient également le système de Dublin (supprimer l'enregistrement des empreintes digitales) ou l'extension de la notion de réfugié.

Des artistes, des politicien-ne-s et bien des citoyennes et citoyens « tout à fait normaux » se sont solidarisés avec les objectifs des réfugiés, leur ont apporté des habits et de la nourriture ou se sont simplement entretenus avec les réfugiés et leurs sympathisant-e-s – tout cela pendant une des premières vagues de froid de cet hiver.

Désenchantement

Peu avant Noël, une partie des réfugiés est allée s'installer dans la Votivkirche à quelques mètres, dans l'idée que le soutien toujours témoigné par le pasteur compétent impliquerait aussi leur accueil dans ce lieu de protection. Toutefois, cela se révéla être un malentendu et le pasteur a même voulu faire évacuer l'église par la police, ce qui n'a pu finalement être évité que grâce à l'intervention de Caritas. La nouvelle constellation apparue détermine depuis lors la dynamique et également le soutien public de la mobilisation. Caritas s'occupe des réfugiés et contrôle ainsi une partie du soutien extérieur. Les sympathisant-e-s venant de milieux de gauche et étudiantins ont été constamment accusés par les médias mais aussi par Caritas et par l'archevêque viennois Schönborn d'« instrumentaliser politiquement » les

EUROPE DE GAUCHE EN BAS (25)

REFUGEE CAMP VIENNA

Grass Roots at its best : Ces trois derniers mois, les sympathisants des réfugiés du campement « Refugee Camps Vienna » ont subi de nombreuses attaques de la part de politiciens de droite, de certains médias ainsi que d'organisations catholiques. Par exemple, le cardinal Christoph Schönborn, archevêque de Vienne et candidat à la papauté, a reproché aux militants d'utiliser les réfugiés « comme un moyen pour réaliser leurs objectifs politiques », de ne les voir qu'« en tant que représentants d'une catégorie sociale plutôt que comme des individus créés à l'image de Dieu ». D'autres soupçonnent la « gauche internationale » d'être à l'œuvre. En fait, en novembre 2012, des réfugiés du centre de rétention de Traiskirchen (à 35 km de Vienne) sont entrés en contact avec des militants autrichiens et ont cherché un soutien en vue d'une action de protestation. Mais au fond, qui sont les sympathisants ? Hans-Georg Eberl, l'« anarchiste de Basse-Bavière », est l'une des rares personnes à apparaître nommément dans les médias à côté des réfugiés.

L'organisation « Familles et amis contre les expulsions » (« Familien und FreundInnen gegen Abschiebung »), toute récente, met son compte bancaire à disposition pour les dons. Le reste des sympathisants est le plus souvent anonyme. Cela s'explique, d'une part, parce qu'on tient

beaucoup à ne pas manipuler les réfugiés ; de l'autre, parce que le mouvement de soutien est très diversifié. Des membres de la gauche institutionnelle côtoient des étudiants participant pour la première fois à une action politique ; on trouve des artistes à côté de fonctionnaires Verts de la Mairie de Vienne, des membres d'organisations d'aide aux demandeurs d'asile bien établies et des militants du réseau « no-border », tout comme des « citoyens ordinaires » qui, confrontés aux absurdités de la politique d'asile, souhaitent apporter un soutien aux réfugiés, dans la mesure de leurs moyens. Plusieurs organisations indépendantes participent également au mouvement, de même que des francs-tireurs plus ou moins efficaces. Lors des nombreuses conférences de presse, les intervenants sont presque exclusivement des réfugiés. L'organisation catholique Caritas joue un rôle important depuis que les réfugiés ont trouvé un abri dans l'église votive de Vienne. Des bénévoles ou des collaborateurs de l'organisation sont quasi toujours présents sur place, et les articles ne manquent jamais de citer son porte-parole, Klaus Schwertner.

www.facebook.com/RefugeeCampVienna
<http://refugeecampvienna.noblogs.org>

Surpopulation étrangère

Combien d'étrangers est-ce que la Suisse supporte ? Avec deux initiatives populaires qui seront soumises au vote ces prochaines années, celle de l'UDC «contre l'immigration de masse» et celle d'ECOPOP, cette question refait surface dans l'agenda politique de la Suisse.

Le discours d'une surpopulation étrangère a marqué la Suisse depuis le début du 20^e siècle. Il a constitué l'arrière-fond de la création de la police des étrangers en 1917 et de la première loi sur les étrangers du pays, la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) entrée en vigueur en 1934. Il a également subsisté après la guerre bien qu'en raison du boom économique, la Suisse ait recruté toujours plus de forces de travail dans les pays du sud de l'Europe et soit définitivement devenue une terre d'immigration.

La contradiction entre les communiqués officiels et la politique effective de recrutement était de l'eau aux moulins des partis et groupements d'extrême droite. En 1970, l'initiative Schwarzenbach, qui voulait limiter le nombre d'étranger au 10% de la population, a pu compter sur 46 pour cent de oui en votation.

La «limitation du nombre des étrangers» était cependant devenue un but de la politique officielle. Elle trouvait son expression dans le statut de saisonnier et dans le refus du regroupement familial lié à ce statut ainsi que dans la fixation de quotas annuels pour les cantons. Cette politique garantissait que l'économie continuerait d'être pourvue de forces de travail mais que celles-ci resteraient pratiquement dépourvues de droits.

D'autres initiatives de l'Action nationale (AN) n'ont toutefois obtenu qu'environ 30% de soutien en votation populaire en 1974, 1977 et 1988. Dans les années 1980, le discours sur la surpopulation étrangère s'est déplacé dans le domaine de l'asile et la «lutte contre l'immigration illégale». Il a alors été poursuivi non seulement par les Démocrates suisses (nouveau nom de l'Action nationale), mais aussi de plus en plus par l'UDC qui s'est mise à absorber largement les petits partis de la droite ultra.

Il y a aussi eu l'initiative dite «des 18 pour cent» lancée en 1995 par Philipp Müller, agent immobilier de Reinach, pour contrer la prétendue immigration de masse de personnes venant de l'extérieur de l'Europe. Le spécialiste de l'interprétation du droit du PLR



Solidarité sans frontières

**DOSSIER 1 – 2013
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

MARS 2013

**DISCOURS:
SURPOPULATION ÉTRANGÈRE**



a alors trouvé le soutien non seulement des partisans habituels de l'extrême droite, mais aussi d'une partie de son parti et enfin de l'UDC. Cependant, le projet était combattu également par les associations économiques et n'a finalement obtenu qu'environ 36 pour cent des voix en septembre 2000. Lors de la campagne référendaire, le Conseil fédéral avait relevé notamment que depuis 1991, date de l'institution du modèle des trois puis des deux cercles, seules des forces de travail provenant de l'UE et de l'AELE ne seraient admises en Suisse sauf l'exception des spécialistes et des personnes hautement qualifiées. Depuis 2001, on parle du «système dual»: le droit des étrangers avec ses restrictions ne valait désormais que pour les «étrangers de pays tiers» alors que les gens venant des 15 Etats de l'UE de l'époque bénéficiaient de l'accord sur la libre circulation. La droite a combattu par référendum non seulement l'introduction de la libre circulation des personnes à l'égard des 15 de l'UE, mais aussi son extension aux Etats de l'est «8 de l'UE» ainsi qu'à la Roumanie et à la Bulgarie.

Adversaires pour la libre circulation

Les deux nouvelles initiatives se dirigent avant tout contre l'Accord sur la libre circula-

tion. Alors que l'UDC fait appel à pratiquement toute la palette des préjugés xénophobes, ECOPOP se réclame de l'absence de préjugés et d'un discours purement scientifique. A la différence des précédentes initiatives sur la surpopulation étrangère, l'«organisation de protection de l'environnement» ne répond pas à la peur de la perte des emplois, argument qui séduit habituellement les couches les moins élevées de la population votante. La droite parée d'écologie tente de s'adresser à la bourgeoisie cultivée pensant être critique. Le »

**Dossier du
Bulletin 1 – 2013**

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45**

PC 30-13574-6



discours est ainsi axé sur les conséquences de la « surpopulation » pour l'environnement, sur l'empreinte écologique, etc.

La lutte contre ces projets ne peut pas être laissée au Conseil fédéral et à Economie-suisse – même dans l'espoir que cette dernière y participe avec ses grands moyens. Le Conseil fédéral a déjà activé l'an dernier la clause de sauvegarde à l'égard des pays de l'est de l'Europe et une limitation de la libre circulation est à craindre pour tous les citoyens de l'UE et de l'AELE. Le gouvernement a ainsi montré qu'il est prêt à donner suite aux revendications de la droite. Même les journaux qu'on ne saurait suspecter d'être hostiles à l'UE, comme le Tagesanzeiger, ont tendance, depuis un certain temps, à s'offusquer des indemnités de chômage versées à des citoyen-ne-s de l'UE ayant perdu leur emploi, voire de leur « abus social ». Quant à l'association des locataires, elle menace de dire non à l'extension de la libre circulation à la Croatie pour donner suite à des revendications, par ailleurs tout à fait justes, mais comme si ce n'était pas les spéculateurs et leurs complices politiques mais les immigrants et immigrantes qui seraient responsables des hausses de loyers et de la pénurie de logements. La gauche a donc à faire même dans ses propres rangs.

Solidarité

Il est clair que, pour la Commission de l'UE et le lobby des associations économiques, la libre circulation des personnes était un instrument pour exercer des pressions sur les salaires et garantir une main d'œuvre bon marché venant du sud et de l'est de l'Union pour les pays riches de l'ouest. Toutefois, la directive Bolkestein, du nom de son auteur, qui voulait autoriser un salaire selon les tarifs du pays d'origine et non pas selon ceux du pays où le travail était effectué, a été un échec en 2006. D'autres propositions semblables ne sont de loin pas encore toutes réglées dans l'UE. Les syndicats suisses ont réagi à cette politique par les « mesures d'accompagnement ». Elles ont été le signal que toutes les personnes travaillant et vivant en Suisse doivent profiter des mêmes acquis sociaux. Quoi qu'il en soit, cela reste une juste conception – relevant de la solidarité. Pour la gauche, la libre circulation avec l'UE a toujours été un pas vers une libre circulation générale. Pour cette raison, elle a dit oui à la libre circulation et en même temps non à la loi sur les étrangers qui divisait une nouvelle fois les immigrants et immigrantes en personnes souhaitées et personnes non désirées. Il s'agit de s'en tenir à cette position.

(Bu)

LA « SCIENTIFICATION » DE LA XÉNOPHOBIE

L'initiative d'ECOPOP

« Initiative verte contre l'immigration » titrait le Tagesanzeiger le 7 avril 2011, peu avant le début de la récolte des signatures lancée par ECOPOP. L'association lutte depuis 40 ans « pour des motifs environnementaux contre la croissance de la population – et contre l'étiquette d'organisation xénophobe qui lui est donnée », écrivait le rédacteur Ywan Städler dans la première phrase de son article, reproduisant ainsi l'image de lui-même que ce groupement se donne volontiers : celle d'une « organisation de protection de l'environnement » neutre, exclusivement intéressée à sauver l'humanité du super accident majeur de la surpopulation, dans laquelle sont représentées beaucoup de personnes intelligentes – en particulier des professeurs de hautes écoles – et naturellement également des membres des Verts et du PS et qui n'a rien mais vraiment rien du tout à voir avec les théoriciens de la mainmise des étrangers de l'ancienne école. En conséquence, l'association lance des plaintes contre toutes les personnes qui l'accusent d'avoir des idées brunes mais ces plaintes ont toutes échoué jusqu'à maintenant au nom de la liberté d'opinion des personnes poursuivies.

L'initiative

Permettons-nous une faveur à ces personnes et examinons leur initiative : après l'article 73 de la Constitution fédérale sur le développement durable, qui contraint la Confédération à « œuvrer à l'établissement d'un équilibre durable » entre la nature et son utilisation par l'être humain, ECOPOP veut ajouter un nouvel art. 73a : la Confédération doit s'attacher « à faire en sorte que la population résidant en Suisse ne dépasse pas un niveau qui soit compatible avec la préservation durable des ressources naturelles. » Sur une moyenne de trois ans, l'immigration ne devrait donc pas s'élever par année à plus de 0.2% de la population résidente. La Suisse devrait adapter voire résilier dans les 4 ans les traités internationaux qui s'opposeraient à ces objectifs. Cela concernerait au moins l'Accord sur la libre circulation conclu avec l'UE mais aussi d'autres obligations internationales : la CEDH consacre en effet, à son art. 8, le droit au regroupement familial. Il en va de même de la Convention relative au statut de réfugié car les réfugiés sont également considérés après une année comme faisant partie de la population résidente et seraient compris dans ce calcul.

Pour que tout cela n'ait pas l'air d'une réglemmentation purement nationaliste, ECOPOP veut également le « bien » des pays pauvres : au moins dix pour cent de l'aide suisse au développement devraient être affectés à des « mesures visant à encourager la planification familiale volontaire. »

« Nous sommes les seuls... »

...qui comprennent vraiment le problème environnemental. » Ce credo de type sectaire se retrouve dans chaque nouvelle version du site d'ECOPOP. Jusqu'en 1971, le WWF prenait en compte l'influence du facteur population mais cette organisation s'est ensuite également écartée de la vérité. Celle-ci semble cependant toute facile à comprendre. La « formule reconnue de partout » pour la pollution est la suivante : « $U = B, K, T$. En une phrase : la pollution (U) dépend du nombre de la population (B), de la consommation par tête (K) et de la technique utilisée (T). » Il est aussi indiscutable que l'augmentation de la population n'est pas linéaire mais suit une courbe exponentielle. De telles courbes commencent par être assez plates pour s'élever soudainement rapidement en hauteur. Non seulement le monde dans son entier, mais aussi notre pays est donc confronté à une explosion de population.

A ceux qui ne veulent toujours pas le croire, ECOPOP présente des images : un train atrocement bondé avec des passagers sur les marchepieds et sur le toit, qui traverse un pont – probablement en Inde. Ou une cohue devant la gare de Zurich lorsque des personnes en nombre attendent le bus à une heure de pointe. Le message de ces images est qu'il y a trop plein non seulement en Inde mais aussi à Zurich : « nous » utilisons trop de ressources. « Nous » vivons au-dessus de nos moyens. « Nous » construisons sans ordre sur les dernières parcelles naturelles de la Suisse. « Nous » sommes simplement trop nombreux. La barque est trop pleine et c'est pour ça que certains doivent rester en dehors de notre pays – mais cette fois-ci pour des motifs écologiques. ECOPOP s'en tire (contrairement à la règle actuelle), sans le vocabulaire manifestement raciste avec le renvoi aux cultures « étrangères », aux « étrangers criminels » et autres qualificatifs semblables venant d'idéologies nationales conservatrices ou extrémistes de droite qui marquent (ont marqué) la volonté traditionnelle de limiter l'immigration. On se donne comme purement



«scientifiques». On s'accorde même le luxe de faire remarquer que les requérants d'asile ne sont pas du tout responsables de la dangereuse croissance démographique et que le refus de naturalisations ne change pas beaucoup à la taille de la population résidente.

Les enfants gloutons

Ce n'est cependant pas tant le résultat de la réflexion «scientifique» des adeptes d'ECOPOP qui devrait intriguer. Déjà la formule mondiale (environnementale) «reconnue partout» devrait donner à réfléchir: dans une réplique donnée au sympathisant d'ECOPOP Urs P. Gasche, le journaliste scientifique Marcel Hänggi* a relevé que la mise en garde contre l'explosion démographique occulte en général les questions de la justice sociale, de la distribution des richesses, des ressources et de la consommation: «ainsi, à titre d'exemple, un cinquième de l'humanité consomme les quatre cinquièmes de l'énergie à disposition de l'humanité entière. C'est comme si dix enfants étaient invités à un anniversaire et que le premier mangeait la moitié du gâteau, le deuxième un tiers, et ainsi de suite; les deux derniers n'auraient alors que des miettes. Les optimistes de la technique proposeraient de faire un plus grand gâteau; les alarmistes de la démographie diraient quant à eux qu'il faut inviter moins d'enfants. Les deux propositions sont pareillement cyniques d'autant que ce sont avant tout les enfants gloutons qui s'expriment.»

Sous cet angle, l'initiative d'ECOPOP semble être avant tout une tentative de réserver la richesse de la Suisse aux Suisses et aux Suissesses (et aux personnes qui vivent déjà ici). Pour les habitants et habitantes du

«tiers-monde», Ecopop est favorable à la pilule contraceptive et aux préservatifs – solution toute naturelle. Pour les personnes d'autres pays – même celles qui viennent d'une région d'Europe secouée par la crise – voulant venir ici pour travailler ou rejoindre leur famille, Ecopop prévoit des interdictions d'immigrer. Elles n'ont qu'à rester chez elles et ne pas accentuer encore ce qu'on appelle la fuite des cerveaux, c'est-à-dire la perte de travailleurs bien formés dans leurs pays d'origine.

Peut-être qu'Ecopop et ses membres plaident pour un style de vie plus modeste également dans les pays riches du Nord. En tout cas, l'initiative ne changerait rien pour les Suisses et les Suissesses. Ils pourront, s'ils ont les sous nécessaires, continuer à (se faire) bâtir des villas individuelles avec vue sur des paysages intacts ou habiter dans des appartements urbains mondains. Ils pourront aussi continuer à consommer autant d'énergie qu'avant. Et, bien entendu, la répartition des richesses et des ressources ne se modifiera pas sur cette île de bien-être. Pas étonnant que le secrétaire général de l'organisation, Andreas Thommen, recommande à la gauche et aux Verts de «revoir urgemment leurs idées de solidarité». Merci, mais nous ne le ferons pas.

Avant que nous l'oublions

«Merci de nous soutenir de votre mieux pour que nous puissions poursuivre notre travail», lance l'«organisation écologique» sur son site. «Les dons en faveur d'ECOPOP sont déductibles aux impôts dans tous les cantons.» Tel n'est pas le cas des dons versés à Solidarité sans frontières. A la différence

ORIGINES D'ECOPOP

ÉCOLOGISTES NATIONAUX

Ce n'est pas seulement en Allemagne qu'on peut observer des idéologies nationales populaires qui se parent de plumes écologiques. La Suisse a connu ce genre de mélange brun vert dont le représentant le plus connu est Valentin Oehen. Selon la chercheuse bâloise sur le racisme et ethnologue Brigitta Gerber, Oehen est partisan d'une théorie de l'espace vital, selon laquelle 'notre petit pays' ne pourrait échapper à la menace d'une catastrophe écologique qu'en développant des 'réflexes de défense contre les étrangers!'. De 1972 à 1980, il était le secrétaire central de l'Action nationale devenue ensuite les «Démocrates suisses», et a lancé pour ce parti deux initiatives contre la surpopulation étrangère (en 1974 et en 1977).

Jusqu'en 1979, Oehen a aussi fonctionné comme vice-président de la Communauté suisse de travail aux questions démographiques, fondée en 1967 selon certaines sources et en 1970 selon d'autres. Depuis 1987, le groupement apparaît sous l'abréviation ECOPOP en tant qu'«Association Ecologie et Population». Quant à Ernst Indlekofer, extrémiste de droite bien connu, il n'a été exclu d'Ecopop qu'au milieu des années 1990. L'organisation souligne qu'elle compte aussi des sociaux-démocrates comme Annemarie Rey (membre fondatrice), qui ne seraient pas du tout influencés par les idées de droite d'Oehen.

Le fait de compter sur le soutien des Démocrates suisses et du journal «Schweizerzeit» d'Ulrich Schluer lors de la récolte de signatures correspond en revanche tout à fait aux origines que l'organisation nie avec tant de force. (Bu)

d'Ecopop, nous étions politiquement trop partiaux pour être reconnus comme d'utilité publique. Nous nous réjouissons d'autant plus d'être soutenus par des personnes qui refusent de jeter par-dessus bord leurs idées de solidarité.

(Bu)

*Marcel Hänggi, Die «Bevölkerungsbombe» ist ein zweifelhaftes Baby, <http://bit.ly/ZeNz5v>



LE PROGRAMME ENTIER DE LA XÉNOPHOBIE

L'UDC contre «l'immigration de masse»

Déjà le soir de la votation sur leur initiative sur le renvoi, le 28 novembre 2010, des politiciens de l'UDC enivrés de leur victoire ont annoncé d'autres initiatives populaires sur le thème des étrangers. Finalement, il y avait une année de campagne électorale à venir.

Quelques mois plus tard, l'UDC a présenté son initiative intitulée «Stopper l'immigration massive!». Déjà dans la phase de la récolte de signatures, elle n'a économisé ni son argent ni ses moyens: pour le 1^{er} août, le parti a fait distribuer par la poste un journal à tous les ménages de Suisse. Pendant des mois, la Suisse a été placardée d'affiches: des bottes noires d'apparence militaire qui pénétraient sur le territoire rouge avec croix blanche.

Délice de la limitation

La Suisse devrait à nouveau diriger elle-même l'immigration, selon le mot d'ordre de l'UDC. Contrairement à ECOPOP ou à de précédentes initiatives contre la surpopulation étrangère, l'UDC ne donne pas elle-même de limite supérieure, mais exige de la Confédération qu'elle fixe chaque année des «plafonds et contingents». Toutes les autorisations devraient entrer dans les calculs – c'est-à-dire aussi celles du domaine de l'asile et des frontaliers. Les plafonds pour les étrangers exerçant une activité lucrative devraient être fixés «en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse». En plus de la demande d'un employeur, la «capacité d'intégration» et l'existence d'une source de revenus suffisante et autonome seraient des critères déterminants dans l'octroi d'autorisations de séjour.

Toute forme de libre circulation est exclue par cette conception. Les traités internationaux qui lui sont contraires devraient ne pas être conclus, respectivement être renégociés dans un délai de trois ans après l'acceptation de l'initiative – ou, plus clairement dit, être révoqués.

Responsables de tous les maux

L'UDC a certes en premier lieu à l'esprit l'Accord sur la libre circulation conclu avec l'UE mais elle utilise déjà dans le texte de l'initiative lui-même les ingrédients jusqu'ici habituels de la xénophobie: la représentation des étrangers «non intégrables», des «parasites» dépendants de l'aide sociale ou du flux effréné de «faux réfugiés».

Les étrangers sont responsables de tous les maux. Personne n'a jamais mieux parlé de cet arrière-fond idéologique que Christoph Blocher lors de la présentation de l'initiative, le 23 mai 2011, au Journal de la télévision alémanique: «vous pouvez ramener à ça tous

les problèmes que nous avons actuellement dans ce pays. Manque d'emplois, pénurie de logements, dumping salarial, problèmes scolaires, hôpitaux etc. C'est plein à craquer et nous devons pouvoir à nouveau réguler nous-mêmes la politique à l'égard des étrangers.» (Bu) 

ANNONCE

WORKSHOPS & MORE

MARKETS

CONCERTS

MONDIVAL

AFRO PFINGSTEN

CULTURES · MUSIC · FESTIVAL

13. - 20. MAI 2013

WINTERTHUR

SEIT ÜBER ZWEI JAHRZEHNTE BIETET DAS AFRO-PFINGSTEN FESTIVAL IN WINTERTHUR EINBLICK IN DIE AFRIKANISCHEN UND AFROAMERIKANISCHEN KULTUREN.

Ob an **Konzerten**, in **Workshops** oder auf den **Märkten** in der Altstadt: Afro-Pfingsten ermöglicht Begegnungen zwischen Menschen unterschiedlichster Herkunft, mischt leicht Zugängliches mit Anspruchsvollem und Bekanntes mit Unbekanntem.

EIN FEST FÜR ALLE SINNE!

SAVE THE DATE!
KONZERTPROGRAMM UNTER
WWW.AFRO-PFINGSTEN.CH

AFRO-PFINGSTEN FESTIVAL · WINTERTHUR · SWITZERLAND · WWW.AFRO-PFINGSTEN.CH

réfugiés. Seuls des représentants des réfugiés ou de Caritas prennent la parole en public alors que d'autres ONG soutiennent certes ponctuellement les revendications des réfugiés mais restent le plus souvent plutôt en retrait. La situation s'est aggravée après l'évacuation une nuit par la police, avec l'accord de la commune de Vienne, du camp dressé devant l'église et l'entrée en grève de la faim (entre-temps interrompue puis reprise) d'une partie des réfugiés. Après avoir semblé être prêt au dialogue (il y a même eu un rendez-vous avec la ministre), le ministère de l'intérieur compétent a refusé d'autres contacts directs. On en est arrivé à une situation de pat guère soluble. Les réfugiés ne peuvent cesser l'occupation sans garantie d'une tolérance ou d'une concession politique (l'accès au marché du travail serait la mesure la plus facile à réaligner). De son côté, la politique commence à se bunkériser à l'approche de la campagne électorale. Caritas et l'Eglise à tour de rôle s'occupent des réfugiés comme de personnes dans le besoin sans toutefois vraiment prendre au sérieux leurs revendications politiques présentées collectivement. Des activistes individuels de leur côté s'adonnent souvent à des tirades anticléricales.

Amélioration?

Toutefois, la mobilisation peut déjà maintenant être qualifiée d'historique. Autrement habituée à plutôt dénigrer les protestations publiques (« nous ne nous plions pas à la pression de la rue »), l'Autriche a laissé l'action des réfugiés trouver un large écho: tous les médias ont couvert les événements sous toutes les formes, du reportage au talkshow (toutefois sans les réfugiés), des dizaines d'artistes, de politicien-ne-s et autres « personnages publics » (même Jean Ziegler) ont rendu visite aux réfugiés et ont soutenu leurs revendications. Même l'organisatrice du ballet de l'opéra leur a témoigné sa sympathie. La question de l'accès au marché du travail fait une nette majorité positive (64% des personnes interrogées) et est soutenue de manière offensive non seulement par les ONG et les Verts, mais également par des syndicats, des associations économiques et des fractions de la sociale démocratie. Selon la loi en vigueur, les requérants d'asile ne peuvent travailler que de manière saisonnière et perdent en plus le soutien de l'Etat en acceptant un emploi. Une entrée en matière des politicien-ne-s responsables sur cette question ne changerait que peu la situation dans la pratique mais aurait une grande importance symbolique et pourrait permettre une fin de la protestation sans que personne ne perde la face. 🌱

Herbert Langthaler

APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES SANS-PAPIERS

La pénible politique des petits pas

Depuis le 1^{er} février 2013, nous sommes un petit pas plus loin: enfin, les jeunes sans-papiers peuvent obtenir une autorisation de séjour pour suivre une formation professionnelle en Suisse. Toutefois, avec la modification de l'ordonnance décidée par le Conseil fédéral, la Suisse ne garantit de loin pas encore aux jeunes concernés leur droit fondamental à la formation. En effet, les conditions de l'octroi de cette autorisation spécifique pour cas de rigueur sont très strictes.

Ainsi, selon l'ordonnance (art. 30a OASA), les jeunes sans-papiers doivent prouver qu'ils sont bien intégrés. Il ne suffit pas de trouver une place d'apprentissage pour établir tel est bien le cas et que les connaissances linguistiques sont suffisantes. Ils doivent en outre avoir suivi l'école obligatoire pendant cinq ans au moins en Suisse. D'une part, cette exigence ne constitue pas une amélioration notable par rapport à la demande ordinaire pour cas de rigueur, qui peut également être déposée après cinq ans de séjour. D'autre part, il y a des enfants qui viennent en Suisse seulement à l'âge de 13 ou 14 ans parce que, par exemple, leurs parents ne sont économiquement établis qu'à ce moment là. Dans ces cas, une scolarité obligatoire de cinq ans n'est plus du tout possible – bien qu'ils soient eux aussi demandés comme apprentis.

Il subsiste par ailleurs la crainte que la pratique soit très restrictive, notamment en Suisse alémanique, et que les cantons ne traitent pas les demandes assez rapidement pour empêcher que les employeurs perdent patience et finissent par se désister. La modification de l'ordonnance n'offre aucune garantie d'une mise en œuvre égalitaire dans toutes les parties du pays. Les cantons jouissent en pratique de larges marges d'appréciation de sorte qu'il est probable que seuls les jeunes qui vivent dans un canton libéral obtiendront une autorisation.

Une autre condition pose problème: le fait qu'on demande au jeune de justifier de son identité. Au cas où certains des membres de sa famille ne remplissent pas entièrement les critères des cas de rigueur, il survient un grave dilemme: en sachant que la situation entière de sa famille sera examinée, le jeune prend le risque que toute sa famille soit renvoyée.

C'est pourquoi, nous demandons aux cantons comme à la Confédération une pratique suffisamment large pour que la modi-

fication de l'ordonnance ne tourne pas à la farce.

Olivia Jost, Centre d'accueil pour sans-papiers, Bâle

DROIT COMMUN DE L'UE EN MATIÈRE D'ASILE

Procédure d'asile en prison

Au début janvier, le Parlement de l'UE a pour la deuxième fois renvoyé le débat final en session plénière sur la modification du règlement de Dublin (« Dublin III ») et la directive sur l'enregistrement sur lesquelles la Commission de l'UE, le Conseil des ministres et la Commission des libertés civiles du Parlement européen s'étaient mis d'accord. Ces reports sont dus à la pression exercée par les gouvernements nationaux représentés au Conseil des ministres. Huit Etats-membres, dont la RFA, insistent pour que tous les textes juridiques concernant le « système européen commun de l'asile » soient compris dans le paquet soumis au Parlement. L'idée est que le Parlement doive intégrer tous les souhaits répressifs des gouvernements s'il veut sauver les quelques progrès prévus notamment dans le règlement de Dublin III.

Selon Dublin III, les requérants d'asile continueront de n'avoir le droit de déposer qu'une seule demande dans l'UE et les Etats associés – et en principe dans le premier Etat où ils sont entrés. Toujours est-il que le projet de règlement reconnaît cependant qu'il peut y avoir des situations où un transfert dans le prétendu Etat de premier asile n'est pas possible. Les mineurs devraient dorénavant être pourvus d'un conseiller juridique et, au cas où ils n'auraient pas de parenté dans un autre Etat de Dublin, ce serait automatiquement le pays où ils ont déposé leur demande d'asile qui serait compétent. Dublin III prévoit en outre un droit d'agir en justice pour les personnes concernées.

Le projet également déjà négocié de directive sur l'enregistrement limite à neuf mois l'interdiction de travailler pour les requérants d'asile. L'Allemagne et l'Autriche seraient contraintes de corriger leur droit interne sur ce point. Toutefois, ce léger progrès est en quelque sorte réduit à néant par le fait que la directive donne pratiquement carte blanche aux autorités pour emprisonner des réfugiés. Les requérants d'asile doivent pouvoir être placés en détention pour permettre le constat de leur identité, la conservation des preuves, l'examen de leur droit d'entrée, en cas de demandes d'asile tardives, pour des motifs relevant de « l'ordre et de la sécurité publics » et finalement lorsqu'on peut admettre qu'il y a un « sérieux risque » que l'intéressé passe dans la clandestinité. Le

EN BREF



projet permet également la mise en détention de mineurs.

Cependant, la modification de la directive sur la procédure d'asile n'est pas encore prêle. Dans ce contexte, le gouvernement allemand compte sur l'approbation de sa procédure aux aéroports qui correspond du reste passablement à celle prévue par la loi suisse sur l'asile. Le règlement sur Eurodac est également controversé. Les ministres de l'intérieur de l'UE veulent que leurs autorités de police aient un accès le plus large possible aux empreintes digitales de tous les requérants d'asile, qui y sont enregistrées.

En bref, Dublin III prouve donc que l'harmonisation empêche l'humanisation du domaine européen de l'asile. (Bu)

LAMPEDUSA

Appel de Guisi Nicolini

Le 11 novembre 2012, la syndique de Lampedusa a lancé l'appel suivant aux citoyens de l'Europe.

« Je suis la nouvelle syndique de Lampedusa. J'ai été élue en mai 2012 et, au 3 novembre, on m'avait déjà apporté 21 cadavres de personnes s'étant noyées en tentant de rejoindre Lampedusa.

Cette situation m'est totalement insupportable et place notre île dans une douleur profonde. Nous avons dû solliciter l'aide d'autres syndicats de la province pour donner une sépulture digne aux 11 derniers corps. Nous n'avons plus de tombes à disposition. Nous en installerons de nouvelles mais je me de-

mande maintenant quelle taille devra avoir le cimetière de mon île. (...) Je suis indignée de l'indifférence qui semble avoir atteint tout le monde et je suis scandalisée du silence de l'Europe qui vient d'obtenir le prix Nobel de la paix et qui ne dit rien à propos du massacre que nous connaissons, où des personnes meurent comme si c'était la guerre.

Je suis toujours plus convaincue que la politique européenne d'immigration compte aussi sur ces victimes humaines pour enrayer les flux migratoires. Peut-être qu'elle considère même ces morts comme un élément de dissuasion. Mais si, pour ces personnes, le voyage dans des barques est leur unique espoir, alors je pense que leur mort est une honte et un déshonneur pour l'Europe. (...)

Cependant, si l'Europe réagit comme si c'était nos morts à nous seuls, alors je souhaiterais recevoir un télégramme officiel de condoléances pour chaque personne noyée qui m'est apportée. Comme si elle avait la peau blanche, comme si c'était un de nos fils qui se serait noyé pendant ses vacances. »

Signé Giusi Nicolini. (Ca)

RENVOI POUR TRAFIC DE DROGUE

Amour paternel
seulement par Internet

La deuxième Cour de droit public du Tribunal fédéral a une idée très spéciale de la manière dont un père (étranger) devrait entretenir sa relation avec son fils (suisse). Les juges fédéraux ont confirmé le 20 décembre 2012 – comme précédemment déjà le Tribunal administratif de Lucerne – la décision de renvoi prise par la police cantonale des

étrangers à l'encontre d'un Nigérian. Le motif de ce renvoi est une condamnation pour trafic de drogue à une peine privative de liberté de trois ans (dont 18 mois avec sursis). D'un mariage entre-temps rompu avec une Suisse, l'homme a un fils de quatre ans qui vit actuellement dans un foyer. Le Tribunal fédéral relève certes que le père exerce « régulièrement le droit de visite ponctuel qui lui a été accordé ». Il ne pourrait cependant en tirer profit que s'il s'était précédemment conduit « de manière irréprochable ».

Le « parent étranger qui n'a pas la garde de l'enfant » ne peut d'emblée vivre la relation familiale « que dans le cadre limité d'un droit de visite ». C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire que le père « séjourne durablement dans le même pays. » Il pourra « main-



IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :
3050 allemand / 650 français
Affirmés par la REMP/FRP :
2854 allemand / 550 français

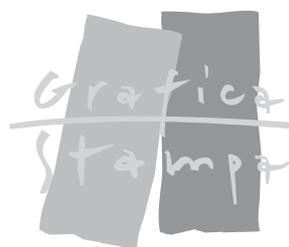
Composition/Graphisme :
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition : Spescha Luzzi, Ilanz
Rédaction : Heiner Busch (Bu),
Moreno Casasola (Ca), Gisela Grimm
Traductions : Sylvie Colbois (médiatrice),
Olivier von Allmen
Lectorat : Sosf
Photos : Karin Jenni

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
le 4 avril 2013
Nous nous réservons le droit d'abrèger
le courrier des lecteurs

Cotisation 2013 abo inclus : salariés 70.- /
couples 100.- / non-salariés 30.- /
organisations 120.-
abonnement : individuel 30.- /
organisations 50.-

Éditrice :
Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6

ANNONCE



spescha e grünenfelder

cumposiziun creaziun squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz
tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63
www.spegru.ch • info@spegru.ch



tenir le contact avec son fils par les nouveaux moyens de communication et en venant de son pays pour des visites.» Un peu de skype et éventuellement une courte visite en Suisse une fois par année – davantage coûterait trop cher en raison du prix du billet d'avion et ne serait pas autorisé par la police des étrangers pour une personne condamnée pour trafic de drogue. Après la lecture de cet arrêt, on est tenté de spéculer sur la manière dont un juge fédéral vit son rôle de père. (Bu)

Source : www.bger.ch, arrêt 2C_1231/2012 du 20.12.2012

ARRÊT DE PRINCIPE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Limites de l'initiative sur le renvoi

En mai 2012, le Conseil fédéral a soumis à la procédure de consultation deux variantes en vue de la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi. De l'avis de l'UDC, même la solution favorisée par le Conseil fédéral ne va pas assez loin en prévoyant (presque) automatiquement un renvoi déjà en cas de condamnation à une peine privative de liberté de six

mois. C'est pourquoi, ce parti a lancé son « initiative de mise en œuvre » qui a abouti, comme l'a annoncé la Chancellerie fédérale le 7 février 2013.

Le même jour, le Tribunal fédéral (TF) a publié la version écrite d'un arrêt du 12 octobre 2012, par lequel il indique comment doivent être appliquées les nouvelles dispositions de l'art. 121 de la constitution fédérale, acceptées en novembre 2010. Dans le cas d'espèce, il s'agissait d'un Macédonien né en 1987 qui avait été condamné à une peine de 18 mois avec sursis pour trafic de stupéfiants « qualifié ». Le TF confirme sa jurisprudence déjà durcie préalablement à la votation sur l'initiative sur le renvoi et selon laquelle une condamnation à une peine d'une année de prison – avec ou sans sursis – peut suffire à justifier la révocation d'une autorisation d'établissement, mesure à laquelle, en principe, les personnes nées ou ayant grandi ici n'échapperaient pas non plus.

Néanmoins, le TF a annulé la décision de renvoi de la police des étrangers du canton de Thurgovie car contraire au principe de la proportionnalité parce que le recourant était venu en Suisse à l'âge de 7 ans, y avait travaillé, n'avait plus aucune relation avec son « pays d'origine », ne parlait pas le macédonien, mal l'albanais, mais très bien l'alle-

mand, qu'il s'agissait de sa première et seule condamnation et que cette condamnation était survenue seulement trois ans et demi après l'infraction.

La nécessité d'un tel examen de la proportionnalité ne peut pas disparaître en raison des alinéas 3 à 6 introduits par l'initiative sur le renvoi dans l'art. 121 de la constitution fédérale. Les nouvelles dispositions ne sauraient simplement annuler le reste de la constitution même s'il s'agit de « droit plus récent ». Autrement dit, le principe de la proportionnalité et les droits fondamentaux restent en vigueur et doivent à chaque fois être mis en balance avec l'« intérêt public » au renvoi. Enfin, le droit international public – et ici l'art. 8 CEDH (droit à la vie de famille) – a la primauté. (Bu)

Source : www.bger.ch Arrêt du 12.10.2012, 2C_828/2011

RENVOI À LA SUITE D'INFRACTIONS PÉNALES

Même sans révocation de l'asile

En décembre 2012, le Tribunal fédéral a jugé que les autorités cantonales pouvaient retirer (ou ne pas prolonger) leur autorisation de séjour également à des réfugiés reconnus et ordonner leur renvoi lorsque ceux-ci ont compromis « gravement et de manière répétée » la sécurité et l'ordre publics, ont été condamnés à une peine privative de liberté « de longue durée » ou mettent en danger la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Une révocation préalable de l'asile par l'office fédéral des migrations n'est pas nécessaire.

Le Tribunal fédéral ne voit à ce sujet en principe aucun problème relevant de l'Etat de droit : finalement, la décision de renvoi prononcée par un canton peut également être attaquée jusqu'au Tribunal fédéral. Pas besoin donc en plus d'une révocation de l'asile contre laquelle il est également possible de se plaindre jusqu'au tribunal suprême.

Toujours est-il que le Tribunal fédéral retient qu'en plus de la durée du séjour et des liens familiaux en Suisse, il faut en particulier examiner si l'intéressé risque la persécution voire la torture en cas de renvoi dans son pays de provenance. En l'espèce, cela n'est pas à craindre selon le Tribunal fédéral car la situation des droits humains se serait considérablement améliorée ces dernières années en Turquie. (Bu)

Source : www.bger.ch arrêt 2C_184/2012 du 15.12.2012



« Nous encourageons les gens à s'engager »

Sadou Bah est un pilier de l'école autonome de Zurich (Autonome Schule Zürich, abrégé ASZ).

Là, il s'engage en faveur de l'émancipation des migrants.



Cet après-midi-là, l'école ASZ ressemble à une ruche. Plus de 50 personnes attendent le début de leur cours d'allemand. On entend parler arabe, allemand, français ou farsi. Les « animateurs », c'est-à-dire les enseignants, s'affairent, des photocopies à la main, ou partent à la recherche d'un marqueur le long des couloirs. Sadou – ou plutôt « Bah » comme le nomment ses amis – est l'un d'entre eux. Bah vient de Guinée-Conakry. Lorsqu'il est arrivé en Suisse, il y a plus de dix ans, sa demande d'asile a été rejetée, « trois mois à peine après son dépôt », nous dit Bah. A l'époque, son recours n'a pas été examiné parce qu'il n'avait pas pu réunir les 600.- CHF de frais de procédure exigés. A partir de là, il vit de fait en Suisse comme « sans-papiers » ; depuis 2008, il reçoit l'aide d'urgence. « Durant cette période, j'ai beaucoup appris et j'ai aussi obtenu

« Nous ne faisons pas un travail d'intégration, mais d'émancipation. »

certain résultats », dit Bah, dont l'optimisme est contagieux. « J'ai suivi deux années de cours d'allemand et j'ai passé le diplôme de niveau B1 ». Ensuite, il a travaillé quatre ans comme maître-assistant à l'AOZ (Asyl Organisation Zürich) et a enseigné l'allemand aux requérants d'asile. « Mais en 2007, j'ai été arrêté et on m'a mis en détention. Pour séjour illégal. » Il a été libéré au bout de trois jours, des amis de l'AOZ se sont chargés de payer les frais d'avocat.

C'est ensuite qu'a démarré son engagement à Kasama, le café des réfugiés à Zurich. « Quand la Confédération a introduit le régime de l'aide d'urgence en 2008, on a créé les bourses d'échange pour les bons Migros », raconte Bah. « Mais la situation pour les "bénéficiaires" de l'aide d'urgence était intenable, et nous avons décidé de faire de la résistance ouverte. » Après de multiples manifestations, on a occupé la Predigerkirche à la fin de l'année 2008. C'était la première action d'une telle ampleur organisée par le collectif « Droit de rester », qui venait de se créer. « Et l'ASZ est née quelques semaines après ». « Droit de rester » et l'ASZ : même combat ? « Après l'occupation de l'église, il y a eu des divergences entre les participants », explique Bah. « Mais les deux pro-

jets sont toujours restés étroitement liés. »

Aujourd'hui, l'ASZ a un double rôle. D'un côté, elle offre à plus de 200 migrants, quel que soit leur statut légal, un accès gratuit à des cours de langue. De l'autre, elle représente un lieu de résistance contre la politique migratoire appliquée en Suisse. « Suivant les principes de "Droit de rester", nous encourageons les gens qui viennent ici à s'organiser et à s'engager au niveau politique. Mais tous ne le voient pas ainsi. Certains veulent "seulement" apprendre l'allemand. Il faut accepter leur position, qui est légitime. Ce n'est souvent qu'à partir du moment où ils peuvent s'exprimer dans cette nouvelle langue qu'ils commencent à entrer en résistance politique. » L'acquisition d'une langue vue comme un encouragement à s'intégrer ? « Pas dans le sens classique. Nous ne faisons pas un travail d'intégration, mais d'émancipation. »

Outre cette question d'identité, le double rôle de l'ASZ conduit aussi à des situations vraiment schizophrènes. « Les institutions établies, par exemple la société ORS (entreprise privée spécialisée dans l'encadrement des requérants d'asile et des réfugiés), envoient « leurs » requérants chez nous, elles-mêmes n'offrant pas de cours. Alors que c'est précisément ORS qui est coresponsable de la situation déplorable actuelle, tout le monde le sait. L'ASZ n'a pas l'intention de servir de bouche-trous, même si, parfois, elle doit effectivement assumer ce rôle. » L'école autonome tente de survivre dans cette tension permanente. Mais combien de temps encore ? Après avoir beaucoup déménagé dans ses débuts, l'ASZ s'est installée depuis tout juste trois ans à la Hohlstrasse. Mais à la fin mars, elle devrait s'en aller. « C'est une situation délicate, mais je suis sûr que nous allons retrouver un toit. Après tout, Zurich a besoin de l'ASZ ! », dit Bah en guise de conclusion. En cela, il a bien raison. ☺

Moreno Casasola

Sauvez l'école autonome de Zurich !!

L'ASZ aura peut-être retrouvé un toit quand ce bulletin sortira de presse. Néanmoins, notre soutien pourra toujours lui être utile. Voici l'adresse de son site et son numéro de compte postal : www.bildung-fuer-alle.ch | CP 46-110-7

EVÈNEMENTS

MARCHE DE PÂQUES, BERNE

« MAIN DANS LA MAIN pour une politique d'asile équitable »

1^{er} avril 2013 – www.ostermarschbern.ch

SUFO SUISSE ORIENTALE

« Un autre monde est possible ! »

24/25 mai 2013 – www.sufo.ch

VOTATION SUR LE RÉFÉRENDUM EN

MATIÈRE D'ASILE

« NON le 9 juin ! »

Toutes les infos sur la campagne – www.asyl.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOSF

« Politique d'asile sous le signe de l'exclusion »

L'AG aura lieu le 25 mai 2013, le programme en détail sera communiqué plus tard.

Envoyez-nous votre adresse mail !

Pour la convocation à l'Assemblée générale et le renouvellement des adresses, nous prions nos membres de nous envoyer leur adresse mail actuelle. Merci d'envoyer votre adresse mail, avec votre numéro d'identification de l'envoi du Bulletin, à vollversammlung@sosf.ch.